

Si vous estimez, même après avoir adressé une réclamation au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité de déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

**Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.**

### Professions et catégories socio-professionnelles

<b>Codes à reporter en page 3 (rubrique "représentants légaux")</b>	
<b>Code</b>	<b>Libellé</b>
<b>AGRICULTEURS EXPLOITANTS</b>	
<b>10</b>	Agriculteurs exploitants
<b>ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE</b>	
<b>21</b>	Artisans
<b>22</b>	Commerçants et assimilés
<b>23</b>	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
<b>CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES</b>	
<b>31</b>	Professions libérales
<b>33</b>	Cadres de la fonction publique
<b>34</b>	Professeurs, professions scientifiques
<b>35</b>	Professions de l'information, des arts et des spectacles
<b>37</b>	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
<b>38</b>	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
<b>PROFESSIONS INTERMEDIAIRES</b>	
<b>42</b>	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
<b>43</b>	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
<b>44</b>	Clergé, religieux
<b>45</b>	Professions intermédiaires administratives de la fonction
<b>46</b>	Professions intermédiaires administratives commerciales en
<b>47</b>	Techniciens
<b>48</b>	Contremaîtres, agents de maîtrise
<b>EMPLOYES</b>	
<b>52</b>	Employés civils et agents de service de la fonction publique
<b>53</b>	Policiers et militaires
<b>54</b>	Employés administratifs d'entreprise
<b>55</b>	Employés de commerce
<b>56</b>	Personnels des services directs aux particuliers
<b>OUVRIERS</b>	
<b>62</b>	Ouvriers qualifiés de type industriel
<b>63</b>	Ouvriers qualifiés de type artisanal
<b>64</b>	Chauffeurs
<b>65</b>	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du
<b>67</b>	Ouvriers non qualifiés de type industriel
<b>68</b>	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
<b>69</b>	Ouvriers agricoles
<b>RETRAITES</b>	
<b>71</b>	Retraités agriculteurs exploitants
<b>72</b>	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
<b>74</b>	Anciens cadres
<b>75</b>	Anciennes professions intermédiaires
<b>77</b>	Anciens employés
<b>78</b>	Anciens ouvriers
<b>PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE</b>	
<b>81</b>	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
<b>83</b>	Militaires du contingent
<b>84</b>	Elèves, étudiants
<b>85</b>	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
<b>86</b>	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf